

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-huit décembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUODOGNON, François ENGELIBERT (en remplacement d'Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-135 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AVENANT A LA CONVENTION AVEC DORSAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération 2013-074 portant approbation de la convention avec DORSAL pour le raccordement de la ZAE du Theil à la Fibre optique

Monsieur le Président rappelle que soucieuse de disposer d'infrastructures et d'un réseau pertinents en matière de haut-débit, la Communauté de Communes de Noblat a passé une convention avec le syndicat mixte DORSAL pour étendre le réseau internet très haut débit, par la fibre optique, jusqu'à la ZAE du Theil sur la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Cette convention prévoyait une fin de travaux au 31 décembre 2013, pour permettre la liaison fibre optique de la ZAE du Theil.

Ces derniers n'étant pas à ce jour entièrement réalisés, il est proposé de passer un avenant à la convention initiale afin de reporter la date de fin au 30 juin 2014.

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** la signature d'un avenant à la convention initiale avec le syndicat DORSAL

**Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/12/2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



### Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AVENANT A LA CONVENTION AVEC DORSAL

Date de transmission de l'acte : 19/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-135 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20131218-2013-135-DE

Date de décision : 18/12/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité



# AVENANT N°1

## A la convention du 26 novembre 2012

\*\*\*\*\*

**Contribution**  
à la réalisation d'une canalisation d'adduction d'eau potable combiné sur  
un tronçon avec un réseau de télécommunication haut-débit

Entre :

**La Communauté de communes de Noblat,**

Représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

Siège social : Zone artisanale de Soumagne – 87400 Saint Léonard de Noblat

d'une part,

**Le Syndicat Mixte DORSAL,**

Représenté par son Président, Monsieur Alain LAGARDE

Siège social : 19 boulevard de la Corderie – Bâtiment B – 87000 Limoges,

d'autre part,

**Vu** la convention du 26 novembre 2012 signée entre DORSAL et la Communauté de communes de Noblat;

**Vu** le commencement des travaux de la Zone du Theil sur la commune de Saint Léonard en septembre 2013 ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :**

L'article 3 « Durée » de la convention du 26 novembre 2012 est modifié comme suit :

« L'opération devra être réalisée avant le 30 juin 2014.

DORSAL s'engage à informer, par écrit, la Communauté de communes avant le terme du délai de réalisation de l'opération de tout retard. Le cas échéant, une prorogation pourra être octroyée par la Communauté de communes, par avenant. »

**ARTICLE 2 :**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait en 2 exemplaires originaux,

A Limoges, le 18/11/2013  
Pour le Syndicat Mixte


Le Président,  
Alain LAGARDE



19, bd  
de la Corderie  
Limoges  
DORSAL

A Saint Léonard de Noblat, le 18/12/2013  
Pour la Communauté de communes

Le Président,  
Jean-Claude LEBLOIS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de NOBLAT  
SAINT-LÉONARD DE NOBLAT  
HAUTE-VIENNE